

COMMUNE DE BERLOZ

TAXE COMMUNALE SUR LES PISCINES PRIVÉES

DECLARATION

Situation au 1^{er} janvier 20..

NOM, prénom :

Domicile :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Déclare être propriétaire d'une piscine privée – ne sont pas visées les piscines qui sont démontées pendant la période hivernale – (cocher la case correspondante) :

de plus de 10 m² et de moins de 50 m²

de 50 m² ou plus

à l'adresse suivante :

.....

N.B. : Si le ménage comprend une personne atteinte d'un handicap reconnu par le SPF Sécurité Sociale, la taxe est réduite à zéro. Pour prétendre à la réduction de l'impôt, le contribuable devra présenter à l'administration communale l'attestation délivrée par le SPF ainsi qu'un certificat médical délivré dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle attestant que la pratique de la baignade est préconisée dans le traitement thérapeutique de la personne concernée.

A, le

Signature

A renvoyer à l'Administration communale de Berloz, rue A. Dodion, 10 – 4257 Berloz
ou par e-mail à l'adresse suivante : natalie.despeer@berloz.be